

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION M-H ET CHALET

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1 – Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

2 – PÉRIODE DE LOCATION

- Hors saison : de un jour à plusieurs semaines ou le week-end.
- Saison (juillet-août) : arrivée le samedi à partir de 15h00 et départ avant 12h00.

3 – RÉSERVATION

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement comprenant :

- 30 % du montant total de la location,
- 15 euros de frais de réservation et de dossiers restant dans tous les cas à la charge du locataire.

Tout versement non accompagné du contrat rempli et signé ne saurait d'aucune façon assurer cette location.

Après acceptation, une facture vous sera retournée.

Le nombre maximum de personnes autorisées par HLL doit être impérativement respecté, quel que soit l'âge des enfants.

4 – NON OCCUPATION

En l'absence de message télécopié du locataire précisant qu'il a dû différer la date d'arrivée, le HLL devient disponible 48h00 après la date de l'arrivée mentionnée dans le contrat de location, si le règlement intégral n'a pas été effectué.

Si le règlement intégral a été effectué se reporté au chapitre 5 « Annulation »

5 – ANNULATION

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de location,
- le montant égal à 20 % du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée, - le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 16 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Cette clause est également applicable au camping en cas d'annulation de réservation.

Pour les étrangers, vous voudrez bien lors de votre demande d'annulation joindre un relevé d'identité complet et mentionner l'adresse de votre banque.

6 – PAIEMENT

Le montant restant dû, sera réglé lors de votre séjour. Aucune réduction sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

7 – MATÉRIEL

Les HLL sont loués avec literie, couvertures, matériel de cuisine, sans drap ni linge, le tout conforme à un inventaire affiché à l'intérieur.

8 – DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de 200 € sera versé par le locataire à son arrivée. Ce dépôt lui sera restitué le jour de son départ, après déduction des frais éventuels de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Un somme forfaitaire de 45 € sera retenue sur le dépôt de garantie dans le cas où le HLL n'aurait pas été nettoyé le jour du départ. La remise des clés n'interviendra qu'une fois l'état des lieux fait, ce dernier ne pouvant s'effectuer qu'entre 09h00 et 11h00, après accord avec la réception du camping. Cet état des lieux sera effectuée en contradiction avec l'état des lieux de l'arrivée.

9 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. Les tribunaux sont seuls compétents en cas de litige.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DES LOCATIONS (ANNEXES)

1°.CAUTION LOCATION :

Un dépôt de garantie de 200 € vous sera demandé à votre arrivée. Il garantit la perte, la casse ou la dégradation du matériel loué.

Le nettoyage final et la propreté des lieux est à assurer par vos soins. En cas de nettoyage mal fait, une somme forfaitaire de 45€ sera retenue sur dépôt de garantie.

La remise des clefs n'interviendra qu'une fois l'inventaire dressé, ce dernier ne pouvant s'effectuer que jusqu'à 12h, sauf si accord avec la réception. Cette état des lieux de départ sera fait en contradiction avec l'état des lieux d'arrivée.

2°.MATERIEL :

Le matériel est loué en bon état de fonctionnement et de propreté, le réfrigérateur devra être dégivré la veille de votre départ. Toute dégradation fera objet d'une retenue sur le dépôt de garantie.

3°.SILENCE :

La circulation des véhicules à moteur est limitée à 10km/h et est interdite dans les locations entre 22h30 et 7h du matin.

L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement.

A partir de 22h30, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

4°.ANIMAUX :

Ils sont acceptés sur présentation du carnet de vaccination (vaccination antirabique obligatoire).

Les animaux doivent être tatoués. Ils doivent être tenus en laisse. Leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres.

Les propriétaires d'animaux sont responsables des dégradations ou accidents causés par ceux-ci. Ils ne peuvent être laissés seuls dans les voitures ou les Chalets. Le couchage des animaux doit être impérativement prévu à l'extérieur des chambres à coucher.

5°.VISITEUR :

Sont autorisés, sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence au service d'accueil et dans tous les cas les véhicules des visiteurs devront stationner à l'extérieur du parking des locations.

6°.VOL :

Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers des locations sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

La direction décline toute responsabilité quant aux dommages et vols pouvant survenir aux véhicules et aux biens des usagers.

7°.AUTRES SERVICES :

Un lave-linge dans les sanitaires du camping est à votre disposition. Les jetons sont pris à la réception. Tout Client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

La direction vous souhaite un bon séjour.